



DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Déclaration liminaire

CTM 3 juillet 2019

Monsieur le secrétaire général, Mesdames, messieurs

L'actualité, au niveau national, est le projet de loi sur la transformation de la fonction publique qui aura des conséquences importantes dans notre ministère en termes de dialogue social et de suivi de la carrière des agents.

Vous le savez, la CFDT n'est pas opposée par nature à la notion de réforme. Pour autant, entre le changement d'appellation du comité technique en comité social de l'administration, le changement du périmètre des instances individuelles (CAP), la possibilité de rupture conventionnelle que les agents risquent de confondre avec l'IDV mais qui ne donnera pas du tout les mêmes avantages, les sources d'inquiétudes sont nombreuses.

Le nombre de personnes qui nous posent des questions sur la rupture conventionnelle interrogent d'ailleurs sur les conditions de travail dans notre ministère. Trop de départs d'agents ne risqueraient-ils pas de mettre à mal les compétences ? Les agents mesurent-ils vraiment les risques et les conséquences en cette période où l'avenir de l'assurance chômage est incertain ? Au final, n'est-ce pas une manœuvre politicienne pour supprimer des postes dans la fonction publique sans en avoir l'air ? Il s'agit bel et bien d'un plan social et le ministère n'avait pas besoin de cela au regard des dix dernières années.

Toujours dans le cadre de cette future loi, nos élus en CTR SCA, ont interpellé la direction centrale quant aux conséquences de l'article 28 dans le cadre de la concession des 73 restaurants. Question restée sans réponse à ce jour. La CFDT repose la question : Quid des scénarii présentés ?

Et après l'entrée « concession », au menu nous avons les cercles ! Certains seront transférés à l'IGESA. Là encore, quel devenir pour les personnels au regard de l'article 28 ? Nous demandons qu'une communication soit faite aux agents concernés et aux organisations syndicales ?

Restructuration AC

Par circulaire du 05 juin 2019 du premier ministre relative à la transformation "encore une" des administrations centrales et aux nouvelles méthodes de travail, il est demandé à l'ensemble des ministères de faire des propositions.

Nous ne reviendrons pas point par point sur cette circulaire, néanmoins, il y est précisé que cette liberté d'organisation ne devra pas s'accompagner d'une augmentation du nombre total des emplois d'encadrement de direction (chef de service, sous-directeur, expert de haut niveau, directeur de projet). Elle devra conduire à une baisse des effectifs totaux en administration centrale, et être documentée dans le budget 2020-22. Quelles sont les premières propositions de réorganisations, Monsieur le SGA, que vous aurez transmis au Secrétariat Général du Gouvernement, comme demandé, pour le 15 juin ?

Ces évolutions sont particulièrement anxiogènes. N'est-il temps d'avoir un plan de communication adapté vers les personnels concernés ? Une réforme réussie ne peut se faire sans l'adhésion des agents notamment de l'encadrement qu'il soit supérieur ou de proximité.



En parlant de communication, il est regrettable de ne pas avoir invité les organisations syndicales au séminaire du 1^{er} avril sur « la déconcentration du soutien au sein du ministère ». D'autant plus dommage que le soutien est quand même une mission des personnels civils. D'ailleurs, existe-t-il un document regroupant des pistes de travail suite à ce séminaire ? Si oui, est-il possible d'en avoir communication ?

SNU

Depuis le 1er juin et jusqu'au 28 juin 2019, s'est déroulée la phase de préfiguration du service national universel. 2000 volontaires de 15 à 16 ans ont été retenus parmi 4000 candidats.

Le retex ne sera rendu que fin août ou début septembre. En attendant, les agents s'interrogent sur un certain nombre de points essentiels à leur avenir. Depuis le CTR DSNJ du 6 juin 2019, le Général MENAOUINE a été contraint de reconnaître que le métier des agents allait changer. Même si la Journée Défense Citoyenneté est intégrée dans le système SNU, les agents ne se verront confier aucune tâche valorisante. Autant dire un retour au temps de la gestion de la conscription : recensement convocation !

Dans la période transitoire, la CFDT Défense s'interroge sur les moyens humains et financiers attribués à la DSNJ permettant d'assurer la JDC et le SNU.

SSA

Concernant le SSA, la conjonction de la déflation des effectifs du Ministère des Armées et de la réforme de la santé publique pèse lourdement sur le fonctionnement des hôpitaux. Les effectifs des établissements ne cessent de baisser et l'absence de transparence sur l'avenir des activités contribuent à alimenter les inquiétudes sur le devenir et la place des HIA au sein de la communauté de défense et dans l'organisation locale des établissements de santé publique. Nous pouvons citer pour exemple l'hôpital d'instruction des armées de BREST. Le 3 juin 2019, la secrétaire d'état au ministère des armées était en visite à l'Hôpital d'Instruction des Armées de Brest pour l'inauguration du nouveau bâtiment des urgences et annonçait la fin des restructurations. Trois jours après cette visite la direction de l'HIA annonce la fermeture du laboratoire de l'hôpital pour 2023 !! C'est une douche froide pour les agents !! Cet HIA se voit vidé de ses services au profit de l'Hôpital public brestois. Ce transfert cache une restructuration grossièrement déguisée. La CFDT a dénoncé cette situation à maintes reprises et l'impact de ces mesures sur la qualité des soins rendus à l'utilisateur.

Pour les futurs Ingénieurs Civils de la Défense, Contrairement à ce qui a été dit à la réunion de janvier, on abandonne toute ambition d'attractivité pour ce corps. Nous avons des espoirs de formation diplômante tout au long de la vie, de dynamisation de ce qui reste comme écoles au Ministère des Armées pouvant servir de supports, d'intégration des TSEF en nombre plus important tout en étant mieux formés et plus efficaces : tout ce qui existe dans les autres corps d'ingénieurs. Tout cela est renvoyé à plus tard en accompagnement du régime indemnitaire à des circulaires, et des textes annexes. A l'heure où les CAP ne seront plus que des chambres de recours, il y a t'il matière à s'inquiéter.

Quel manque d'ambition ! Va t'on s'étonner encore longtemps du faible nombre de candidats au concours externe ? Aujourd'hui les vrais externes sont rares, il s'agit principalement de TSEF qui



tendent leur chance par ce biais-là et qui réussissent, preuve en est que les TSEF valent mieux que le statut qui leur a été fait

Cela démontre bien qu'il est grand temps d'envisager un plan de requalification pour les TSEF. Et là aussi contrairement à ce qui a été dit dans cette même assemblée, une grande partie de ces derniers peuvent légitimement prétendre à un processus de requalification.

Toujours sur la filière technique, cela fait plus de 6 mois que ces contractuels ICT/TCT n'ont aucune information sur la politique de rémunération de l'année 2019.

Ce manque de perspective, de politique salariale pluri annuelle est très mal vécu, en particulier au niveau des métiers en tension comme la cyber défense ou l'Intelligence Artificielle. Les démissions flambent dans les centres et de plus en plus d'agents s'interrogent sur leur avenir au sein du MinArm.

La seule question que se pose la CFDT, est : quelle place le MinArm veut-il donner à ces ingénieurs et techniciens de la DGA ?

Nous savons que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un sujet qui tient particulièrement à cœur de Madame la ministre. Nous nous en félicitons à la CFDT, en effet nous traquons depuis longtemps déjà toutes les situations où, à qualifications égales et à travail égal, les femmes sont soit moins bien rémunérées que les hommes, soit moins bien traitées en matière de déroulement de carrière, soit les deux.

Dans le cadre de la fonction publique, notre organisation a identifié des filières dites « à majorité féminine » qui, objectivement, sont à la traîne par rapport à d'autres filières à qualification et responsabilités comparables, mais de composition plus équilibrée, voire à majorité masculine.

Au ministère des armées il s'agit de la filière sociale, en particulier des assistants de service social, mais aussi des conseillers techniques de service social. Les premiers, par l'application du protocole PPCR, sont passés en catégorie A, le 1er février 2019. Mais on ne peut se satisfaire de ce petit A qui les relègue à une grille indiciaire nettement dévalorisée par rapport aux autres « A » du ministère.

C'est une affaire Fonction publique, nous direz-vous. C'est vrai, mais nous comptons sur vous pour intervenir en interministériel pour faire évoluer cette situation indiciaire.

Au ministère, vous gardez la main sur l'indemnitaire. Et là aussi le bât blesse ! On vient d'annoncer que le plafond de l'IFSE des ASS (catégorie A) avait été augmenté pour atteindre le niveau de celui des SACN (1er grade de la catégorie B) : c'est royal ! C'est évidemment quelque chose dont on ne peut se contenter et nous continuons à revendiquer une réelle considération de cette filière, sans cesse remerciée pour son dévouement et sa contribution à la mise en œuvre du plan famille et pourtant jamais considérée justement, à hauteur de ses qualifications et de ses responsabilités.

Alors, si pour le plafond de l'IFSE, madame la ministre, les carottes sont pour l'instant cuites, vous pouvez agir sur le socle.

Pour l'égalité professionnelle, pour la véritable reconnaissance de la filière sociale, nous vous demandons d'agir pour que le montant minimum de l'IFSE des assistants de service social soit le même que celui des attachés d'administration.

Toujours sur l'égalité pro, à la lecture du bilan social, il est regrettable de constater que la



courbe du taux de féminisation au sein du ministère ressemble à un électro encéphalogramme plat. Rien n'a bougé en 10 ans, quel triste constat d'échec.

Une autre affaire d'équité, madame la ministre, concerne les personnels civils qui sont habilités à approuver la remise en service des aéronefs et des équipements d'aéronefs. C'est une fonction cruciale dans le domaine de la « navigabilité » et elle engage la responsabilité pénale de ses détenteurs.

En valorisation de cette responsabilité les personnels militaires bénéficient d'une indemnité de mise en œuvre et de maintenance aéronautique, IMOMA, de 200€ par mois, revalorisée par le décret 2017-1005 « portant diverses mesures d'amélioration de la condition du personnel militaire » et par l'arrêté du 9 mai 2017 fixant les taux de diverses indemnités servies aux militaires.

Nous avons, à maintes reprises et sans résultat, sollicité la DRH-AA et la DRH-MD pour que les personnels civils, qui opèrent dans les mêmes activités que leurs collègues militaires, qui engagent leur responsabilité de la même façon, puissent bénéficier de la même indemnité IMOMA. Il s'agit tout simplement d'une question de justice. Nous comptons sur vous pour intervenir sur la réglementation concernant cette indemnité et la rendre applicable à tous les agents, civils et militaires, qui exercent les mêmes activités d'approbation de remise en service de tout ou partie des aéronefs.

Permettez-moi pour conclure de revenir sur une actualité nationale qui génère de l'inquiétude au sein des personnels : la réforme systémique des retraites. C'était un engagement de campagne du Président, assorti de la promesse de ne toucher ni à l'âge de départ ni à la durée de cotisation. On le sait bien, selon l'adage qui plait beaucoup à ceux qui n'existent que par la critique stérile, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

Aujourd'hui Pour on ne sait quelle raison, le Premier Ministre sort l'idée saugrenue d'un « âge pivot ». Késako sinon reculer l'âge de départ à la retraite ? C'est un coup de poignard dans le dos des participants aux travaux préliminaires de cette réforme. Même en regardant 20 ans plus loin, d'après les bilans du Conseil d'orientation des retraites (le COR), rien ne justifie une telle annonce. Ou alors, les enjeux sont ailleurs et certains ont peut-être des intérêts particuliers voire électoraux à torpiller cette réforme d'ampleur dont le fond repose, sur un objectif de plus de justice entre les citoyens face à la retraite. En tant que membre du Gouvernement, nous comptons sur Madame la Ministre, pour signaler au Premier Ministre notre mécontentement et notre opposition à cette idée indécente.

Enfin, monsieur le secrétaire général, puisque c'est votre dernier CTM, la CFDT vous remercie pour ces années de présidence bienveillante avec parfois, une pointe d'autorité. Nul doute que les années à venir seront encore très riches en activités.

Merci de votre attention